

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le

ID : 084-218400570-20230327-DEL_23_03_11-DE

SEANCE DU 27 MARS 2023

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt - sept mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 22.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

OBJET DE LA DELIBERATION n° 23-03-11

CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025

Étaient présents : Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Laëtitia EBOLI, Séverine GUILLOT, Maurice JEAN, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET, Laurent QUEYTAN, Thibaud RICHARD.

Absents : M. Olivier LAUBRON – Excusé.
M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Délibérante ce qui suit :

La phase contractuelle 2020-2022 (CDST : Contrat Départemental de Solidarité Territoriale) avec le Département s'est achevée le 31.12.2022.

Un nouveau dispositif contractuel du Département à destination de l'ensemble des communes vauclusiennes, dénommé « Contrat Vaucluse Ambition » a été approuvé par délibération du Conseil Départemental en date du 18.11.2022 et est destiné à soutenir des opérations d'investissement contribuant à l'aménagement durable d territoire, à l'amélioration des services publics et à l'attractivité des communes.

Le montant global de l'enveloppe allouée à la commune s'élève à 84.000 € sur cette nouvelle phase contractuelle.

Ce nouveau contrat évolue afin de simplifier sa mise en œuvre et favoriser l'engagement des communes dans une démarche de transition climatique et de développement du territoire, avec notamment :

- Une part de l'enveloppe dédiée à la « transition écologique et énergétique »,
- Un taux de participation départementale pouvant atteindre 70 % du montant HT,
- Un nombre maximal d'opérations, sur la période contractuelle 2023-2025, fixé à 8.

Les opérations de travaux de la commune énoncées ci-dessous pourraient être éligibles au Contrat Vaucluse Ambition passé avec le Département :

DESIGNATION OPERATIONS	COUT OPERATION HT	TAUX	MONTANT
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – TENNIS MUNICIPAL	53.000,00	20 %	10.600,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL	34.000,00 €	20 %	6.800,00 €
TRAVAUX DE VOIRIE	95.143,00 €	70 %	66.600,00 €
TOTAL			84.000,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les projets précités pouvant prétendre à l'aide départementale dans le cadre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'établir le Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 passé avec le Département et y inscrire les opérations comme proposées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes formalités et à signer toutes pièces relatives au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET